



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N° 103

10 AOUT 2023

- SOMMAIRE -

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

**BUREAU DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

Arrêté n°2023-1997 du 02 août 2023 portant homologation du lac de la MADINE (55) comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau

Arrêté n° 2023-2063 – Agrément de la société ALAJI pour la formation des agents de sécurité incendie et d'assistance à personnes (S.S.I.A.P.)

SOUS-PRÉFECTURE DE VERDUN

Arrêté n° 2023-1393 du 14 juin 2023 accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Arrêté n° 2023-1577 du 22 juin 2023 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Arrêté n° 2023-1671 du 23 juin 2023 accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023

Arrêté n° 2023-1701 du 27/06/23 portant attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté n° 2023-2066 du 10 août 2023 réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département de la Meuse

SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MEUSE –
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST**

Décision tarifaire n° 8812/0524/2023 portant fixation pour 2023 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (FEDERATION ADMR DE LA MEUSE - 550005649)

Décision tarifaire n° 25528/2023-0952 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (CAMSP DU NORD MEUSIEN – 550005532)

Décision tarifaire n° 26900-1001/2023 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 (FAM BAR LE DUC – 550006407)

Décision tarifaire n° 26902-0997/2023 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2023 (IME 55 – 550006316)

Décision tarifaire n° 26906-0999/2023 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2023 (MAS VERDUN – 550003909)

Décision tarifaire n° 26908-0998/2023 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (SESSAD PROFESSIONNEL – 550001648)

Décision tarifaire n° 26910-1000/2023 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (ESAT LES ISLETTES – 550000590)

Décision tarifaire n° 26912-0996/2023 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2023 (ITEP MONTMEDY – 550000103 et SESSAD BAR LE DUC - 550005961) soit DITEP (regroupement ITEP et SESSAD)

Décision tarifaire n° 26914-1004/2023 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 (SAMSAH – LES TROIS DOMAINES - 550007660)

Décision tarifaire n° 26916-1003/2023 portant fixation du forfait global de soins pour 2023 (FAM ADOSSE AU FO – ASSOCIATION PERCE-NEIGE – 550007041)

Décision tarifaire n° 26918-1002/2023 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (SESSAD APAJH – 550004063)

Décision tarifaire n° 26920-0995/2023 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2023 (ITEP MONTPLONNE L'AVENIR – 550003792) dans le cadre du regroupement DITEP (ITEP MONTPLONNE – 550003792 et SESSAD GUIDANCE PARENTALE – 550006290)

Décision tarifaire n° 26922-0993/2023 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS – 550003545)

Décision tarifaire n° 26924-0994/2023 portant fixation de la dotation globale de financement pour 2023 (SESSAD PROFESSIONNEL ITEP – 550001838)

Décision tarifaire n° 26926-0992/2023 portant fixation du prix de journée globalisé pour 2023 (CMPP – BAR LE DUC – 550000160)

RÉGION GRAND-EST

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT – GRAND
EST**

ARRÊTÉ n°23/55/02 du 08/08/2023 portant approbation du plan de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques de la ligne électrique aérienne 225 kV Vandières - Void

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969
Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ
pref-raa@meuse.gouv.fr – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :
www.meuse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Arrêté n°2023-1997 du 02 août 2023

Portant homologation du lac de la MADINE (55) comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau

Le Préfet du département de la Meuse
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code des transports, notamment ses articles R4241-26 et R4241-52 ;

VU le code de l'aviation civile et notamment ses articles R132-1 et D132-12 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 11 ;

VU la circulaire du 24 janvier 2013 relatives aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

CONSIDÉRANT que le plan d'eau peut, tout au long de l'année, être utilisé par des avions de types bombardier d'eau de la sécurité civile pour des opérations d'écopage dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts et pour les entraînements ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'information et d'alerte pour assurer la sécurisation du site au moment des écopages ;

CONSIDÉRANT les possibilités pour le service d'incendie et de secours d'assurer un dispositif d'assistance « plan d'eau » sur la zone d'écopage ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet du Préfet du département de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le lac de la Madine (55) est homologué comme zone d'écopage pour les avions bombardiers d'eau de la sécurité civile. Les coordonnées GPS sont 48°55'N, 5°44'E .
L'hydrosurface est utilisable à titre occasionnel, sous la responsabilité du pilote ou de l'exploitant de l'aéronef. Le pilote doit être titulaire d'une autorisation permanente d'utilisation des hydrosurfaces.

Article 2 : Les opérations d'écopage ne peuvent avoir lieu que si la zone d'écopage et ses abords sont entièrement dégagés, que ce soit en cas d'intervention réelle ou en cas de mission d'entraînement.

Article 3 : La sécurité sur le plan d'eau doit être effectuée par les sapeurs-pompiers du service d'incendie et de secours du CTA-CODIS de la Meuse.

Le dispositif d'assistance « plan d'eau » se compose des moyens suivants :

- une embarcation équipée d'un moteur d'un minimum de 40 CV ;
- un cordage d'au moins 50 mètres ;
- un équipage composé d'au moins 2 sapeurs-pompiers en liaison bilatérale avec les avions sur une fréquence air-sol.

Le dispositif a pour charge :

- de prévenir et de faire déplacer les utilisateurs du plan d'eau pendant le temps des écopages ;
- de porter assistance à l'équipage de l'aéronef accidenté sur le plan d'eau ;
- de porter assistance au remorquage et à l'échouage de l'avion en cas de panne ou d'accident sur le plan d'eau.

La sécurité sur le plan d'eau doit être préservée sur une longueur de 2000 mètres minimum et une largeur de 100 mètres. La profondeur requise est de 2 mètres.

Le dispositif est levé immédiatement après le dernier écopage.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de Bruxières sous les côtes, Heudicourt sous les côtes, Lahaville, Montsec, Noansard-Lamarche, Richecourt et sur les sites d'accès à la zone d'écopage.

Article 5: Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, les sous-préfets des arrondissements de Verdun et Commercy, le directeur départemental des Territoires, le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, le commandant du groupement de gendarmerie, de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et dont une ampliation sera transmise à l'Etat-Major Interministériel de la Zone de défense et de sécurité Est.

Bar le duc, le 02 août 2023

Le Préfet,



Xavier DELARUE

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**Arrêté n° 2023-2063 – Agrément de la société ALAJI
pour la formation des agents de sécurité incendie et d'assistance à personnes
(S.S.I.A.P.)**

**Le préfet de la Meuse
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.143-11 et R.143-12 ,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.6351-1 à L.6352-13,

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministère de l'intérieur du 1^{er} de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-877 du 07 avril 2023 accordant délégation de signature à M. Bernard BURCKEL, Directeur de cabinet de la Préfecture de la Meuse,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48,

Vu l'arrêté du 02 mai 2005 modifié, relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63,

Considérant la demande d'agrément formulée le 10 juillet 2023 par la société ALAJI pour dispenser la formation des agents de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (S.S.I.A.P.),

Vu l'avis favorable transmis en en date du 10 août 2023 par le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

Sur proposition du Directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Meuse,

Sur proposition du Chef de bureau de défense et de protection civiles.

ARRÊTE

Article 1^{er}: Le bénéfice de l'agrément pour dispenser des formations S.S.I.A.P. aux degrés d'agent, chef d'équipe et chef de service sécurité relatives aux missions , à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, est prolongé **pour une durée de 5 ans** à compter de sa date du présent arrêté

ALAJI - Société par actions simplifiées (SAS)
Siège social : 4 Route de l'Aviation – 54600 VILLERS LES NANCY
Site de formation : 4 Rue Jean-Claude DURET
Zone du Wameau à Belleville-sur-Meuse (55430)

Immatriculée au RCS du Tribunal de commerce de Bar le Duc le 04 janvier 2012

SIREN : 538 973 678 - SIRET : 538 973 678 00229

APE : 8559 A - Formation continue adulte

Représentée par Jean-Pierre SCHEVEFFER – Directeur général

N° de déclaration d'activité : 41 54 03043 54 attribué le 15 juin 2012

Article 2 : Le numéro d'ordre de l'agrément accordé à la société ALAJI est le suivant :

55/06/SSIAP

Ce numéro devra figurer sur tous les courriers émanant de la société ALAJI et les diplômes que l'organisme sera amené à délivrer.

Article 3 : L'organisme dispose d'un lieu de formation équipé de tous les moyens pédagogiques nécessaires à l'organisation de la formation et à la tenue de sessions d'examens S.S.I.A.P.. La liste des formateurs et des moyens pédagogiques sont annexées au présent arrêté

Article 4 : Tout changement de formateur ou de convention de mise à disposition d'un lieu de formation, d'un lieu d'exercice sur feu réel doit être signalé à la préfecture de la Meuse (Bureau de défense et de protection civiles) et fera l'objet d'un arrêté modificatif

Article 5 : En cas de cessation d'activité, l'organisme devra aviser la préfecture de la Meuse (Bureau de défense et de protection civiles) et lui transmettre les éléments permettant d'assurer la continuité de traçabilité des diplômes délivrés.

Article 6 : Le directeur des services du cabinet, le chef du bureau de défense et de protection civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse

Le Préfet, par délégation
Le directeur de Cabinet



Bernard BURCKEL

10 AOUT 2023

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame le Préfet de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Verdun

Arrêté n° 2023 - 1393 du 14 juin 2023

**Accordant la médaille d'honneur du travail
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

**Le Préfet de la Meuse
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;
VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;
VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
VU le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Xavier DELARUE Préfet de la Meuse ;
VU l'arrêté 2023-1330 du 7 juin 2023 chargeant Monsieur ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse des fonctions de sous-préfet par intérim.
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AMICONE Frederic**
Solier moquettiste, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame ANCELOT Emilie**
Réfèrent technique prestations familiales, CAF de la Meuse, BAR-LE-DUC
demeurant à CONTRISSON
- **Monsieur ANCLIN Vincent**
Conducteur d'engins référent, SLD TP, TOUL
demeurant à Burey-en-Vaux
- **Monsieur ANDRE Marc**
Remplacant contremaitre carrière, CARRIERES & FOURS A CHAUX DE DUGNY,
DUGNY-SUR-MEUSE
demeurant à Senoncourt-les-Maujouy
- **Madame ANTOINE Séverine**
Agent de sécurité, MAIN SECURITE, DIJON
demeurant à BURE

- **Monsieur BARGIBANT Franck**
Chef de mission, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Bar-le-Duc

- **Madame BARNABE Sylvie**
Assistante de vie sociale, ASS LOCALE ADMR DE VOID, VOID-VACON
demeurant à VOID-VACON

- **Monsieur BEAUCHET Noel**
Remplacant contremaitre fours, CARRIERES & FOURS A CHAUX DE DUGNY,
DUGNY-SUR-MEUSE
demeurant à Dugny-sur-Meuse

- **Madame BESSAM Patricia**
Réfèrent métiers à pôle emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM
demeurant à BEHONNE

- **Monsieur BEST Jean-Louis**
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GIVRAUVAL

- **Madame BESTRY Christelle**
Comptable, CROIX ROUGE FRANCAISE, CARIGNAN
demeurant à MOULINS-SAINT-HUBERT

- **Monsieur BIGEREL REMY**
Chauffeur de cuves, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN

- **Madame BIVERT Audrey**
Responsable cellule maintenance, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE

- **Madame BLANCHE Blanche**
Aide cuisine, CC DE DAMVILLERS SPINCOURT, SPINCOURT
demeurant à GOURAINCOURT

- **Monsieur BOUDAILLE Vincent**
Technicien, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à PRETZ-EN-ARGONNE

- **Monsieur BOUDSOCQ Raoul**
Cariste, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN

- **Monsieur BOUILLOZ Serge**
Magasinier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE

- **Monsieur BRASTEL Jonathan**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à RUPT-AUX-NONAINS

- **Monsieur BRIAIS Nicolas**
Operateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Ligny-en-Barrois

- **Monsieur BROCARD Christophe**
Monteur cableur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à LE NEUFOR
- **Monsieur BRUANT Mickael**
Chef de chantier, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES,
LUDRES
demeurant à Robert-Espagne
- **Monsieur BRUNEL Julien**
Contrôleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à VILLE-SUR-COUSANCES
- **Madame CALMET Anne-Laure**
Gestionnaire approvisionnements/planification, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à LUZY-SAINT-MARTIN
- **Madame CARON Nathalie**
Technicienne qse, MULLER TP, COIN-LES-CUVRY
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Monsieur CARRE Cyrille**
Collaborateur comptable confirmé, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Verdun
- **Monsieur CAUSSE Jean-Michel**
Referent technique, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VIGNOT
- **Madame CHARLEUX Virginie**
Assistante commerciale, DRIVE DEVILBISS HEALTHCARE FRANCE, FROUARD
demeurant à CHALAINES
- **Monsieur CHARLIER Romuald**
Agent de réseau assainissement, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,
METZ
demeurant à ETAIN
- **Monsieur CHAUDELET Yvan Joseph**
Chef des ventes, SOREDIS, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à Thierville-sur-Meuse
- **Monsieur CHAUDRON Fabrice**
Cisailleur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à LAHEYCOURT
- **Monsieur COLLOT Christophe**
Opérateur de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL
demeurant à LES PAROCHES
- **Monsieur CONTI Christophe**
Contrôleur qualité, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Boureuilles

- **Monsieur COUCHOT Vincent**
Chargé de coordination, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
demeurant à LISLE-EN-RIGAUT
- **Monsieur DAGNET Stéphane**
Tourneur sur commande numérique, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BRIZEAUX
- **Monsieur DA SILVA RODRIGUES Yannick**
Chef d'équipe, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN
- **Madame DEJEAN Elisabeth**
Employée de ménage, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Madame DEMARET Dorothee**
Coordinatrice qualité, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL
demeurant à RAIVAL
- **Monsieur DEMAY Jérôme**
Chef d'équipe, EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES, VELIZY-VILLACOUBLAY
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur DEVIN Nicolas**
Monteur micromécanique, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Belleray
- **Madame DULIN Francesca**
Vendeuse, SUPERMARCHES MATCH, COMMERCY
demeurant à CHONVILLE-MALAUMONT
- **Madame DUMONT Audrey**
Ouvrière, AMPHENOL - AIR LB, CARIGNAN
demeurant à JAMETZ
- **Monsieur DUPUIS Julien Jean-Marie**
Assistant atelier, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à Bantheville
- **Monsieur ERARD Ludovic**
Charge clientèle particuliers, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE
CHAMPAGNE, METZ
demeurant à Bar-le-Duc
- **Madame FLOQUET Céline**
Secrétaire comptable, SOREDIS, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à Charny-sur-Meuse
- **Madame FONTENELLE Valerie**
Laborantin, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à LEMMES
- **Monsieur FORTINA Franck**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM
demeurant à COMMERCY

- **Monsieur FRIGNET Raphael**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur GALLOIS Jean Noel**
Contrôle qualite, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à STAINVILLE
- **Madame GEOFFROY Laetitia**
Collaboratrice comptable confirmée, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Lavoye
- **Monsieur GIVE Laurent**
Conducteur de ligne conditionnement, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE
- **Monsieur GRANGER Julien**
Contremaître de fabrication, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL
demeurant à LAMORVILLE
- **Monsieur GROSS Vivian**
Mécanicien, NORAUTO FRANCE, SAINT-DIZIER
demeurant à SOMMELONNE
- **Monsieur GRUSELLE Samuel**
Monteur micro mécanique, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Laheycourt
- **Monsieur GRUSELLE Vincent**
Employé suivi administratif, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Monsieur GUERN Jean Yves**
Adjoint chef d'équipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à MORLEY
- **Monsieur GUILLET Jérémy**
Responsable de poste, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL
demeurant à SAMPIGNY
- **Monsieur HERNANDEZ Pascal**
Ingénieur d'étude, ELECTRO INDUSTRIE, SAINT-DIZIER
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
- **Madame HUBER Candy**
Gestionnaire de paie, POLE SANTE MOSELLE, MARANGE-SILVANGE
demeurant à BOULIGNY
- **Monsieur JACOBE Sébastien**
Monteur câbleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BROCCOURT-EN-ARGONNE
- **Monsieur JACQUESSON Jean Francois Alain**
Chauffeur livreur, SOREDIS, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à Verdun

- **Monsieur JEANMAIRE Harold**
Collaborateur comptable confirmé, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Thierville-sur-Meuse
- **Monsieur JENNESSON Michaël**
Chef d'équipe, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à HERBEUVILLE
- **Madame JOLLAIN Laurence**
Employés libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, LAXOU
demeurant à DAINVILLE-BERTHELEVILLE
- **Madame JUDAS Stéphanie**
Referent technique controle prestations, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à RESSON
- **Madame KIEFFER Diane**
Manager rayon, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY
demeurant à EUVILLE
- **Monsieur KIMENAU Denis**
Plieur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à VILLE-SUR-SAULX
- **Madame KOSC Laurence**
Assistante de rédaction, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, VERDUN
demeurant à THILLOT
- **Monsieur LAMBERT Eric**
Chauffeur magasinier, SOCIETE HOUPIEZ, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
- **Monsieur LAMBERT Frédéric**
Maitre batisseur, BOUYGUES BATIMENT NORD-EST, MARCQ-EN-BAROEUL
demeurant à GEVILLE
- **Madame LAMPSON Emilie**
Conseillère clientèle assurances, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY
demeurant à BEHONNE
- **Madame LARUELLE Sophie**
Agent administrative et communication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame LATAIX Caroline**
Assistante commerciale, ETABLISSEMENTS MILER, SAVONNIERES-DEVANT-BAR
demeurant à Nançois-sur-Ornain
- **Madame LAURENT Francine**
Agent a domicile, ASS LOCALE ADMR DE VOID, VOID-VACON
demeurant à Void-Vacon
- **Monsieur LAURENT Johan**
Peintre en bâtiment, SARL LAURENT, HAUDAINVILLE
demeurant à Dieue-sur-Meuse

- **Monsieur LAURENT Sebastien**
Technicien, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU
- **Madame LAURENT Virginie**
Comptable, SARL LAURENT, HAUDAINVILLE
demeurant à Maizey
- **Monsieur LAURIN Stéphane**
Technicien eau et assainissement, SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU SUD MEUSE,
LAVINCOURT
demeurant à FOUCHERES-AUX-BOIS
- **Madame LEBLOIS Audrey**
Responsable administratif, SARPI MINERAL FRANCE, LAIMONT
demeurant à NOYERS-AUZECOURT
- **Monsieur LEBRUN Benoit**
Operateur regleur en systemes d'usinage, PMV, VERDUN
demeurant à Belleville-sur-Meuse
- **Madame LECHEVIN Sophie**
Technicien planification, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Savonnières-devant-Bar
- **Monsieur LE COMTE Antony**
Agent qualifie de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Ligny-en-Barrois
- **Madame LEFEVRE Magali**
Assistante dentaire, GEORGE THEO, VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
- **Madame LELOUP Géraldine**
Hôtesse de caisse, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY
demeurant à COMMERCY
- **Monsieur LEVIEUX Jean Michel**
Soudeur, TENNECO ETAIN, ETAIN
demeurant à Étain
- **Madame LEYRE Clotilde**
Ingénieur, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ
demeurant à GEVILLE
- **Madame L'HOSTE Mélanie**
Adjointe manager, SUPERMARCHES MATCH, PIENNES
demeurant à DOMMARY-BARONCOURT
- **Monsieur LOMBARD Fabien**
Ouvrier qualifie echelon 2, OGF, PARIS 19
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur LORIS Cedric**
Adjoint chef d'equipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN

- **Monsieur LUNARD Gabriel**
Technicien mecanicien, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à MONTBLAINVILLE
- **Monsieur MAGES Mickaël**
Opérateur régleur sur machine à commande numérique, REALMECA, CLERMONT-
EN-ARGONNE
demeurant à NANTILLOIS
- **Madame MARCHAL Anne**
Laborantin, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Les Hauts-de-Chée
- **Monsieur MARTIN Sébastien**
Opérateur de production, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MOUZON
demeurant à Stenay
- **Monsieur MATEOS BERNAL Mario**
Chargé d'affaires, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Les Islettes
- **Monsieur MATHIE Cyril**
Conducteur d'engins, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT
demeurant à Revigny-sur-Ornain
- **Monsieur MAYAUX Stephane**
Technicien de maintenance, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à LES TROIS-DOMAINES
- **Madame MEGA Marie-Rose**
Conseillère commerciale, AUCHAN HYPERMARCHE, SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
- **Monsieur METOR Stephane**
Vendeur comptoir, ETABLISSEMENTS MILER, SAVONNIERES-DEVANT-BAR
demeurant à VELAINES
- **Madame MEUNIER Vanessa**
Employe service comptable, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à LES MONTHAIROIS
- **Madame MICHEL Valerie**
Mecanicienne de confection, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS
demeurant à Saulvaux
- **Monsieur MONTEIRO Jean-Paolo**
Employé suivi administratif, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à VILLOTTE-SUR-AIRE
- **Monsieur MORET Jean-Marie**
Employé commercial, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame MORET Valérie**
Assistante formation, ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L
INDUSTRIE-LORRAINE, MAXEVILLE
demeurant à VIGNOT

- **Madame MOUROT Annick**
Agent de securite, MAIN SECURITE, DIJON
demeurant à VELAINES
- **Monsieur MOUROT Fabrice**
Chef de poste securite, MAIN SECURITE, DIJON
demeurant à VELAINES
- **Monsieur NAUDIN Sébastien**
Operateur regleur en systemes d'usinage, PMV, VERDUN
demeurant à Chaumont-devant-Damvillers
- **Monsieur NEBOT Rémi**
Peintre en batiment, SARL LAURENT, HAUDAINVILLE
demeurant à Jouy-en-Argonne
- **Monsieur NEUMER Benjamin**
Chef de chantier, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à VACHERAUVILLE
- **Monsieur NICOLAS Patrice**
Menuisier, SARL LAURENT, HAUDAINVILLE
demeurant à Dombasle-en-Argonne
- **Monsieur NOISIER Jonathan**
Chef equipe, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à HAUDIOMONT
- **Monsieur NOVELLATI Rudy**
Chef d'equipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Ligny-en-Barrois
- **Monsieur NOWAK Frederic**
Technicien de maintenance, ARCELORMITTAL WIRE FRANCE, SAINT-DIZIER
demeurant à Ligny-en-Barrois
- **Madame OLLIVIER Jennifer**
Manager de vente, VETIR, VERDUN
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur ORBION Nicolas**
Affuteur, PSA AUTOMOBILES SA, METZ
demeurant à HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Madame PANIER Jennifer**
Directrice d agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ
demeurant à Commercy
- **Monsieur PECTOR Benoît**
Cariste, PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à COMBRES-SOUS-LES-COTES
- **Monsieur PETIT Geoffroy**
Directeur des opérations et communication, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN

- **Madame PETRE Marguerite**
Chargé d'études informatique, AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE, ROZERIEULLES
demeurant à VERDUN
- **Madame PICARDEL Emilie**
Réfèrent technique vérification, CAF de la Meuse, BAR-LE-DUC
demeurant à LE BOUCHON-SUR-SAULX
- **Monsieur PICARD Thomas**
Laborantin / Opérateur polyvalent, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-
MIHIEL
demeurant à COURCELLES-EN-BARROIS
- **Monsieur PIERRARD Jean-Paul**
Automaticien/technicien process, ALBEA TUBES FRANCE, VANDIERES
demeurant à VERDUN
- **Madame PIERRE Nathalie**
Gestionnaire de comptabilite, LECLERC AUTOMOBILE, JARNY
demeurant à DOMMARY-BARONCOURT
- **Monsieur PIERRE Nicolas**
Contrôleur polyvalent, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER
demeurant à ANCERVILLE
- **Monsieur PIERRE Sébastien**
Chauffeur qualifié échelon 2 pompes funèbres, OGF, BAR-LE-DUC
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur PITTON Michael**
Directeur agence, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE, METZ
demeurant à Belleray
- **Madame POIGNANT Hélia**
Employée administrative, ETABLISSEMENTS MILER, SAVONNIERES-DEVANT-BAR
demeurant à Ligny-en-Barrois
- **Monsieur PRIEUR Eric**
Boucher, AUCHAN HYPERMARCHE, MONT-SAINT-MARTIN
demeurant à Mangiennes
- **Monsieur PRIN Franck**
Chef d'entreprise, ELECTRO INDUSTRIE, SAINT-DIZIER
demeurant à ANCERVILLE
- **Monsieur REGNAULT Laurent**
Responsable industriel, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à NETTANCOURT
- **Monsieur RENCK Thierry**
Operateur affinage, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à Tronville-en-Barrois
- **Monsieur ROGOVY Boris**
Technicien methodes, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à LES ISLETTES

- **Monsieur ROLIN Xavier**
Responsable industrialisation, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à SAVONNIERES-DEVANT-BAR
- **Monsieur ROSATI Aymeric**
Directeur de production, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLERAY
- **Monsieur ROTON Eddy**
Ouvrier de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur ROUSSEY Jean-Baptiste**
Responsable production, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à DOULCON
- **Monsieur SACLEUX Rony**
Monteur micromécanique, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Cheppy
- **Monsieur SAGEAUX Stéphane**
Agent qualifié entretien, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Brillon-en-Barrois
- **Monsieur SAGET Michaël**
Mécanicien, GRAILLOT, MARBEVILLE
demeurant à MONTIERS-SUR-SAULX
- **Madame SCHERRER Edith**
Manager, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Monsieur SCHUMAN Thierry**
Cadre technique pièces de rechange, LECLERC AUTOMOBILE, JARNY
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE
- **Madame SERRIER Sonia Patricia Paulette**
Assistante de vie sociale, ASS LOCALE ADMR DE VOID, VOID-VACON
demeurant à Ourches-sur-Meuse
- **Monsieur SIMONAZZI Damien**
Peintre en bâtiment, SARL LAURENT, HAUDAINVILLE
demeurant à Clermont-en-Argonne
- **Madame SPAK Séverine**
Intendante, CTRE EUROPEEN RECHER FORMA ARTS DU VERRE, VANNES-LE-
CHATEL
demeurant à Pagny-la-Blanche-Côte
- **Madame STCHERBININE Marie-Isabelle**
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur STEYLER Olivier**
Conducteur machines, TENNECO ETAIN, ETAIN
demeurant à Étain

- **Madame TERJOUX Delphine**
Agent administratif commercial, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à ROBERT-ESPAGNE
- **Monsieur THIRIOT Jérôme**
Directeur industriel adjoint, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Vignot
- **Monsieur THIRY Julien**
Responsable magasins de maintenance, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION
FRANCE, CONTRISSON
demeurant à NOYERS-AUZECOURT
- **Monsieur THOUVENOT Christophe**
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NAIX-AUX-FORGES
- **Monsieur TREMOUILLER Olivier**
Technicien methodes, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur TRIFFAULT Xavier**
Directeur commercial, COMITE ENTREPRISE FONDERIES BROUSSEVAL,
BROUSSEVAL
demeurant à ANCERVILLE
- **Monsieur TRUANT Francis**
Responsable exploitation informatique, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à ANCEMONT
- **Monsieur TUNC Huseyin**
Operateur sur ligne de production, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur VERDUN Eric**
Conseiller patrimoine et prot sociale, CNP ASSURANCES, PARIS 15
demeurant à ERIZE-LA-PETITE
- **Madame VIARD Martine**
Assistante comptable, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Bar-le-Duc
- **Monsieur VIGNERON Olivier**
Ouvrier, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Madame VITI Sandrine**
Assistante d'agence, POLYVAL JAPIOT, VERDUN
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame WATRIN Christelle**
Magasinière, AMPHENOL - AIR LB, CARIGNAN
demeurant à MONTMEDY

- Monsieur ZENON Alexis

Directeur exploitation, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à CHATILLON-SOUS-LES-COTES

- Monsieur ZUNINO Frederic

Responsable maintenance & ingenierie, VITHERM FRANCE SAS, ETAIN
demeurant à VERDUN

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- Monsieur ARROUGE Ronald

Chef de préparation, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN

- Monsieur ARROUGE Stephane

Assistant qualite sortie usine, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à Milly-sur-Bradon

- Monsieur ASLAN Suat

Chef de division, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à HAUDAINVILLE

- Monsieur AUBERTIN Jacques

Chef de chantier électricien, ELECTRO INDUSTRIE, SAINT-DIZIER
demeurant à ANCERVILLE

- Monsieur AUSSEL Jean-Marc

Conducteur, SUEZ RV NORD EST, SCHILTIGHEIM
demeurant à VERDUN

- Madame BAGATO Liliane

Assistante administrative comptable, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à BELLERAY

- Madame BARRERE Laura

Hôtesse de caisse principale, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à ERNEVILLE-AUX-BOIS

- Monsieur BAVOUZET Anthony

Responsable de poste de production, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-
MIHIEL
demeurant à SAINT-MIHIEL

- Monsieur BIETH Franck

Chef d'exploitation, ARCHIMEST, SAMPIGNY
demeurant à Bar-le-Duc

- Monsieur BLANCHET Bruno

Referent qualite, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC

- Monsieur BOLOGNINI Tony

Conducteur machine, TENNECO ETAIN, ETAIN
demeurant à Étain

- **Monsieur BOROSKO Gilles**
Conducteur de machines (ouvrier), PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à MOULOTTE
- **Madame BRASSEUR Marie Louise**
Employée commerciale, SUPERMARCHES MATCH, COMMERCY
demeurant à GEVILLE
- **Madame BRISSE Laurence**
Coordinateur appro, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LAVALLEE
- **Monsieur BUREL Patrice Paul**
Contrôleur qualité, AZUR PRODUCTION, ONVILLE
demeurant à Buzy-Darmont
- **Monsieur CAILLET Etienne**
Responsable usinage, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Nixéville-Blercourt
- **Monsieur CARME Jerome**
Charge clientele privée, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE,
METZ
demeurant à Bar-le-Duc
- **Madame CHAMPION Myriam**
Préparatrice, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur CHARLIER Sylvain**
Responsable pole qualification et validation, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-
BARROIS
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur CHION David**
Agent technique, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES
demeurant à HEVILLIERS
- **Monsieur CILINDRO Séverino**
Responsable de plaque, GADEST, CHENOVE
demeurant à VERDUN
- **Monsieur CLESSE Christophe**
Opérateur de production, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MOUZON
demeurant à Inor
- **Madame COLLET Fabienne**
Assistante administrative, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VOID-VACON
- **Monsieur CORDEIRO FERREIRA Franck**
Responsable maintenance, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame DEBEUX Françoise**
Aide soignante, ASSOCIATION JEAN BAPTISTE THIERY, COMMERCY
demeurant à ROUVROIS-SUR-MEUSE

- **Monsieur DIDIOT Olivier**
Technicien atelier methode, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Monsieur DONDELINGER Thierry**
Operateur regleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à VERDUN
- **Monsieur DUPONT Alain**
Acheteur, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à MONTIERS-SUR-SAULX
- **Monsieur FAIDIDE Herve**
Charge aff financements structuree, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE
CHAMPAGNE, METZ
demeurant à Bonzée
- **Madame FELDES Nathalie Danièle**
Conseillere clientele, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN,
SAVONNIERES-DEVANT-BAR
demeurant à Revigny-sur-Ornain
- **Monsieur FOISSIER Laurent**
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NAIVES-ROSIERES
- **Monsieur FRANÇOIS Laurent**
Responsable industrialisation, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à DAMMARIE-SUR-SAULX
- **Monsieur FRIANG Bruno**
Chef de chantier, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur FRIGNET Daniel**
Opérateur de production, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MOUZON
demeurant à Stenay
- **Monsieur FRIGNET Raphael**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur GALLOIS Jean Noel**
Controleur qualite, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à STAINVILLE
- **Monsieur GEIB Christophe**
Contrôleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à VERDUN
- **Monsieur GEOFFROY Sylvain**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BRABANT-LE-ROI

- **Monsieur GOMEZ Hervé**
Menuisier industriel, AZUR PRODUCTION, ONVILLE
demeurant à VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
- **Monsieur GOULET Christophe**
Ouvrier autoroutier qualifié, SANEF, TINQUEUX
demeurant à LES SENADES
- **Monsieur GUERN Jean Yves**
Adjoint chef d'équipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à MORLEY
- **Monsieur HAJDUK David**
Régleur expert sur ligne de fabrication, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-
MENEHOULD
demeurant à LACHALADE
- **Monsieur HENRY Emmanuel**
Niveleur, EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE, SAINT-DIZIER
demeurant à LONGEAUX
- **Madame HUART Anne**
Technicienne en économie sociale et familiale, ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS,
SAINTE-MENEHOULD
demeurant à Les Islettes
- **Monsieur HUMBERT DROZ Eric**
Directeur industriel, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN
- **Monsieur JACQUERAY Olivier**
Directeur de secteur, OGF, PARIS 19
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur JEANNOT Sébastien**
Ouvrier de conditionnement, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL
demeurant à VILLE-DEVANT-BELRAIN
- **Monsieur JENNESSON Emmanuel**
Agent de maîtrise, SOCOPA VIANDES, CHERRE-AU
demeurant à MARRE
- **Monsieur LAMANT Bernard**
Electromecanicien, PSA AUTOMOBILES SA, METZ
demeurant à Fresnes-en-Woëvre
- **Madame LAMINETTE Laurent**
électromécanicien, PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à ETAIN
- **Monsieur LARMINACH Martial**
Technicien service après vente, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CHAMPNEUVILLE
- **Monsieur LASSELIN Yannick**
Electromecanicien, LINCOLN ELECTRIC FRANCE, MONTOIR-DE-BRETAGNE
demeurant à LEROUVILLE

- **Monsieur LEBRUN Benoit**
Opérateur regleur en systèmes d'usinage, PMV, VERDUN
demeurant à Belleville-sur-Meuse
- **Monsieur LEBRUN Patrick**
Conducteur ligne déminéralisation, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à NIXEVILLE-BLERCOURT
- **Monsieur LEGAY Robert**
Remplacant contremaître fours, CARRIERES & FOURS A CHAUX DE DUGNY,
DUGNY-SUR-MEUSE
demeurant à Verdun
- **Madame LELOUP Dominique**
Ouvrière, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à MOIREY-FLABAS-CREPION
- **Monsieur LETAUDIN Yannick**
Opérateur de production, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MOUZON
demeurant à Stenay
- **Monsieur LISIAK Andre**
Laborantin, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Verdun
- **Monsieur LOTZER Alexandre**
Responsable satisfaction client, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND
EST EUROPE, BAR-LE-DUC
demeurant à Fains-Véel
- **Monsieur LUNARD Gabriel**
Technicien mécanicien, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à MONTBLAINVILLE
- **Madame MAGNIER Clara**
Conseillère commerciale, AUCHAN HYPERMARCHE, SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
demeurant à LISLE-EN-RIGAUT
- **Monsieur MALHERBE Michaël**
Programmeur/régleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Madame MALNORY Catherine**
Assistante sociale, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL,
NANCY
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame MARCHAL Nicole**
Hotesse de caisse, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur MARCHANDE Valter**
Gardien de nuit, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER
demeurant à Fouchères-aux-Bois

- **Monsieur MARTIN André**
Responsable commercial, VIVRECO CHAMPAGNE, REIMS
demeurant à TRONVILLE-EN-BARROIS
- **Monsieur MASSON Damien**
Vernisseur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Monsieur MATEOS Sabrina**
Opérateur de production, ADLER PELZER FRANCE GRAND-EST, MOUZON
demeurant à Laneuville-sur-Meuse
- **Monsieur MATHIEU Sebastien**
Operateur sur cn, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE
- **Madame MATHIUS Christine**
Aide soignante, ASSOCIATION JEAN BAPTISTE THIERY, COMMERCY
demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN
- **Monsieur MAULPOIX Luc**
Chef de chantier, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Madame MAURICE Veronique**
Adjointe responsable de rayon, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur MERLAND Olivier**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE GRAND EST EUROPE,
STRASBOURG
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE
- **Madame MICUCCI Nadine**
Adj manager caisse, SUPERMARCHES MATCH, COMMERCY
demeurant à VIGNOT
- **Madame MONCHABLON Isabelle**
Employée libre service, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur MOREL Patrick**
Cariste, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à DANNEVOUX
- **Madame MOUROT Delphine**
Directrice comptable et financiere, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame MULLER Catherine**
Ouvrière, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL
demeurant à LES HAUTS-DE-CHEE
- **Madame MULOT Jocelyne**
Assistante conditionnement emballage, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à Doulcon

- **Monsieur NEUMULLER Freddy Jean**
Conducteur, SUEZ RV NORD EST, TOUL
demeurant à Belleville-sur-Meuse

- **Madame NICOLLE Carole**
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, SCHILTIGHEIM
demeurant à LISLE-EN-RIGAULT

- **Monsieur NIZZARDI Pascal**
Directeur business développement, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE

- **Monsieur ORLANDO Carmelo**
Contrôle qualité, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GRIMAUCCOURT-PRES-SAMPIGNY

- **Monsieur PANOT Didier**
Ingénieur suivi modifications, AGENCE NAT GESTION DECHETS RADIOACTIFS,
BURE
demeurant à LONGEAUX

- **Monsieur PECHE Christophe**
Responsable excellence opérationnelle, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION
FRANCE, CONTRISSON
demeurant à BEHONNE

- **Madame PEREIRA Béatrice**
Référént technique action sociale, CAF de la Meuse, BAR-LE-DUC
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS

- **Monsieur PETHE Franck**
Perçeur / tarauteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE

- **Monsieur PETITPAS Philippe**
Opérateur abattage, SOCOVA VIANDES, CHERRE-AU
demeurant à NEUVILLY-EN-ARGONNE

- **Madame PICORÉ Nathalie**
Hôtesse d'accueil, AUCHAN HYPERMARCHE, SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN

- **Madame PIERRE Nathalie**
Gestionnaire de comptabilité, LECLERC AUTOMOBILE, JARNY
demeurant à DOMMARY-BARONCOURT

- **Madame PIERROT Hélène**
Hôtesse de caisse, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY
demeurant à COMMERCY

- **Monsieur POINSART Emmanuel**
Technicien méthodes, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur POTDEVIN Christophe**
Responsable usinage, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS

- **Monsieur RAZZINI Sebastien**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à SOMMEILLES
- **Monsieur REBELO David**
Gestionnaire outillage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VOID-VACON
- **Monsieur RENCK Thierry**
Operateur affinage, SCHREIBER FRANCE, CLERY-LE-PETIT
demeurant à Tronville-en-Barrois
- **Monsieur RINALDI Joseph**
Conducteur ligne demineralisation, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à VERDUN
- **Monsieur ROBERT Alain**
Manager commercial pf, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE
demeurant à Bar-le-Duc
- **Monsieur ROBINOT Patrick**
Cariste, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Lavincourt
- **Monsieur ROGIE Thierry**
Chef d'atelier, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur SCHILTZ Ghislain**
Machiniste, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à NEUVILLE-SUR-ORNAIN
- **Monsieur SCHMITT Michael**
Responsable fabrication, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Luzy-Saint-Martin
- **Monsieur SOLER Jose**
Adjoint chef d'equipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Gondrecourt-le-Château
- **Monsieur SPAK Antoine**
Responsable production, LEBRONZE ALLOYS, SUIPPES
demeurant à Les Islettes
- **Madame THENOT Gaëlle**
Finance project manager, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame THIRION Mercedes**
Responsable approvisionnement, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à RUPT-AUX-NONAINS

- **Monsieur THOMAS Jean-Marc**
Chef d'équipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VAL-D'ORNAIN
- **Madame THYES Jordane**
Hôtesse de caisse, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame TRONCHE Nathalie**
Assistante de direction, SOREDIS, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à Nixéville-Blercourt
- **Madame VACCA Nathalie**
Chargée de communication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à EUVILLE
- **Monsieur VERNEY Pascal**
Opérateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Ligny-en-Barrois
- **Monsieur VITON Jean-Luc**
Chauffeur SPL, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES
demeurant à PAROY-SUR-SAULX
- **Monsieur ZINSZ Norbert**
Responsable service informatique, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à LOISEY-CULEY
- **Monsieur ZINZIUS David**
Aide chimiste, INNOSPEC Performance Chemicals, SAINT-MIHIEL
demeurant à PONT-SUR-MEUSE
- **Monsieur ZUGMEYER Sylvain**
Chef de chantier, INEO DEFENSE, VELIZY-VILLACOUBLAY
demeurant à BOULIGNY

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame BASTIEN Sylvie**
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur BELLO Jacques**
Responsable production, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame BERNARD Catherine**
Secrétaire comptable, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Bar-le-Duc

- **Madame BERNARDET Nathalie**
Mecanicienne de confection, TEXTILES DE VAUCOULEURS, VAUCOULEURS
demeurant à Geville
- **Monsieur BONACHE Thierry**
Régleur impression, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à SOMMEILLES
- **Monsieur BOROSKO Gilles**
Conducteur de machines (ouvrier), PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à MOULOTTE
- **Monsieur BOURY Thierry**
Opérateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LONGEAUX
- **Monsieur BRESSA Bruno**
Responsable développement commercial, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à NEUVILLE-SUR-ORNAIN
- **Monsieur BRIGNOLI Eric**
Responsable arrivages expedition, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à CONTRISSON
- **Monsieur BRUNAT Marcel**
Mecanicien, CARRIERES & FOURS A CHAUX DE DUGNY, DUGNY-SUR-MEUSE
demeurant à Verdun
- **Monsieur CALAME Luc**
Mécanicien monteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Madame CASSIAUX Francine**
Educatrice spécialisée, ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN
ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur CHENET Philippe**
Operateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur COLLOT Sylvain**
Technicien support ingenierie, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur COLMANT Jean-Marc**
Monteur micromecanique, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLERAY
- **Monsieur CONDE Joël**
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, PAGNY-SUR-MEUSE
demeurant à VOID-VACON
- **Monsieur COURTET Marc**
Responsable de production, SOLEVAL FRANCE, CHARNY-SUR-MEUSE
demeurant à SAULMORY-ET-VILLEFRANCHE

- **Madame CUNY Jeannine**
Préparatrice, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à HERMEVILLE-EN-WOEVRE
- **Monsieur DANIEL Michel**
Magasinier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à CONTRISSON
- **Monsieur D'ANTUONO Joseph**
Conducteur, SUEZ RV NORD EST, BELLEVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN
- **Madame DA SILVA FERNANDES Liliane**
Opératrice de conditionnement, SOCIETE FROMAGERE DE RAIVAL, RAIVAL
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur DAUMAIL Jérôme**
Banquier privé, NATIXIS WEALTH MANAGEMENT, PARIS 2
demeurant à VERDUN
- **Monsieur DEMARTHEAUX Didier**
Chaudronnier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à MONTPLONNE
- **Monsieur DERWICH Michel**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à BEHONNE
- **Monsieur DESPRES Thierry**
Technicien, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Madame D'HONDT Pascale**
Gestionnaire de produits et projets, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur DIDIER Laurent**
Ouvrier, VITHERM FRANCE SAS, ETAIN
demeurant à BRANDEVILLE
- **Monsieur DONDELINGER Thierry**
Operateur regleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à VERDUN
- **Monsieur DUCHENE Patrick**
Employe service fabrication, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Verdun
- **Monsieur DUWICQUET Pierre**
Chauffeur livreur, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur ENCHERIN Laurent**
Technicien formateur qs, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NAIVES-ROSIERES

- **Monsieur FAGNANI Pascal**
Conducteur machine, TENNECO ETAIN, ETAIN
demeurant à Étain
- **Monsieur FAUCHOT Bernard**
Operateur mixing, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à TREMONT-SUR-SAULX
- **Monsieur FLEIG Christophe**
Agent technico commercial, SAINT-GOBAIN PAM CANALISATION, MAIDIERES
demeurant à LANEUVILLE-AU-RUPT
- **Monsieur FRIGNET Raphael**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur GARNIER Thierry**
Operateur, BERTHOLD SA, DIEUE-SUR-MEUSE
demeurant à SAINT-MIHIEL
- **Monsieur GERARD Christophe**
Responsable de site, ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT,
CHEVILLON
demeurant à COUVONGES
- **Madame GIROUX Bernadette Marie Hélène**
Préparatrice de commandes, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à Verdun
- **Monsieur GLORY Cyrille**
Responsable qualité, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à ETRAYE
- **Monsieur GROSJEAN Dominique**
Responsable technique, ESSILOR INTERNATIONAL, DIJON
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur GROSJEAN Philippe**
Expéditionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, PAGNY-SUR-
MEUSE
demeurant à LEROUVILLE
- **Monsieur GUERIN Luc**
Gerant prive, BANQUE CIC EST, NANCY
demeurant à Brillon-en-Barrois
- **Monsieur GUILLERY Francois**
Préparateur de commande, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
PAGNY-SUR-MEUSE
demeurant à GEVILLE
- **Madame GUYOT Nathalie**
Conseillère en développement commercial, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY
demeurant à FAINS-VEEL

- **Madame HABRANT Emmanuelle**
Referent technique traitement de l'information, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à VAL-D'ORNAIN

- **Monsieur HAMON Jean-Michel**
Referent technique, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à COUSANCES-LES-TRICONVILLE

- **Madame HERBULDING Nathalie**
Agent qualifie de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Salmagne

- **Madame HORCHOLLE Corinne**
Employée commerciale, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY
demeurant à VOID-VACON

- **Madame JAMKA Annie**
Approvisionnement production, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NAIX-AUX-FORGES

- **Monsieur JOLLY David**
Chaudronnier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur LAMY Laurent**
Mécanicien monteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE

- **Monsieur LARCHER Patrick**
Responsable supports operations, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS

- **Monsieur LEBLANC Olivier**
Technicien certifications, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE

- **Monsieur LEBLANC Patrice**
Technicien atelier methode 2, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à MONTFAUCON-D'ARGONNE

- **Monsieur LECLERC Fabrice**
Technicien coloriste, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à GESNES-EN-ARGONNE

- **Monsieur LISIAK Andre**
Laborantin, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Verdun

- **Madame LISSY Francine**
Infirmiere responsable, UNION DE CAISSE DE SECURITE SOCIALE CENTRE
MEDECINE PREVENTIVE, SAINT-DIZIER
demeurant à BAUDONVILLIERS

- **Monsieur LUNARD Gabriel**
Technicien mecanicien, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à MONTBLAINVILLE

- **Madame MAHEUT Catherine**
Infirmiere responsable, UNION DE CAISSE DE SECURITE SOCIALE CENTRE
MEDECINE PREVENTIVE, VERDUN
demeurant à VERDUN
- **Madame MANGIN Francine**
Magasinier, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN
- **Monsieur MARIE Bruno**
Operateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GIVRAUVAL
- **Monsieur MARQUET Dominique**
Directeur du magasin, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à NAIVES-ROSIERES
- **Monsieur MASELLI Marc**
Pontier chargement, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à VILLE-SUR-SAULX
- **Monsieur MATO Gilles**
Réceptionnaire, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, PAGNY-SUR-
MEUSE
demeurant à VAUCOULEURS
- **Monsieur MERANGER Gilles**
Operateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à MARSON-SUR-BARBOURE
- **Monsieur MILESI Jean-Luc**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à ROBERT-ESPAGNE
- **Madame MULLER Sylvie**
Adjointe responsable de caisse, BARROIDIS, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur NIZZARDI Pascal**
Directeur business développement, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à DOMBASLE-EN-ARGONNE
- **Madame OFFROY Clarisse**
Administration achats, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à CONTRISSON
- **Madame PARENTIN Sandrine**
Préparatrice, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN
- **Madame PATRICIO Suzanne**
Employée commerciale, Supermarché MATCH (MORELLE), COMMERCY
demeurant à LANEUVILLE-AU-RUPT

- **Monsieur PETIT Daniel**
Polyvalent courrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à BEHONNE
- **Monsieur PETIT Jean-Luc**
Inspecteur des ventes, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT
demeurant à BETHELAINVILLE
- **Madame PETIT Odile**
Rédactrice explications tricot, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame PFISTER Sandrine**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHÉ, SAVONNIÈRES-DEVANT-BAR
demeurant à HAIRONVILLE
- **Monsieur PHILIPPE Michel**
Ajusteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Madame PHILIPPE Pascale**
Chargée de mission recherche et développement, ESSILOR INTERNATIONAL,
LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame POINSOT Patricia**
Technicienne de prestations, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Madame PRAYER Elisabeth**
Employée de bureau, BANQUE DE FRANCE, PARIS 1
demeurant à FAINS-VEEL
- **Madame PREVOT Christine**
Préparatrice de commandes, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à BRAS-SUR-MEUSE
- **Monsieur PRIEUR Patrice**
Commercial, CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE GRAND EST EUROPE,
VERDUN
demeurant à VERDUN
- **Monsieur PRINTZ Laurent**
Regleur polyvalent, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à VARENNES-EN-ARGONNE
- **Monsieur REALE Orlando**
Responsable méthodes, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à Étraye
- **Monsieur RICHARD Alain**
Lamineur/rectifieur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à LOUPPY-LE-CHATEAU
- **Monsieur RINALDI Joseph**
Conducteur ligne déminéralisation, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à VERDUN

- **Madame RIVAUD Nathalie**
Gestionnaire ressources humaines, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à AULNOIS-EN-PERTHOIS
- **Madame ROLLIN Roseline**
Cariste, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à ECUREY-EN-VERDUNOIS
- **Monsieur SAINTIGNON Xavier**
Commercial, LACTALIS NESTLE ULTRA-FRAIS MARQUES, LAVAL
demeurant à HERBEUVILLE
- **Monsieur SALCIARINI Pascal**
Journaliste, SOCIETE DU JOURNAL L'EST REPUBLICAIN, HOUEMONT
demeurant à VERDUN
- **Madame SAMSON Brigitte**
Assistante commerciale, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à BAUDONVILLIERS
- **Madame SERROTTI Bérangère**
Correspondant appro logistique, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,
PAGNY-SUR-MEUSE
demeurant à BOVEE-SUR-BARBOURE
- **Monsieur SIRI Laurent**
Responsable secteur integration, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur STEIN Florent**
Chef d'equipe travaux, VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, METZ
demeurant à Cousances-les-Forges
- **Madame TAYON Véronique**
Préparatrice, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à HOUDELAUCOURT SUR OTHAIN
- **Monsieur TEINTURIER Christophe**
Chef d'équipe bâtiment, SYSTEME WOLF, LEUTENHEIM
demeurant à LAHEYCOURT
- **Monsieur TEUMER Jean-Claude**
Operateur de bain, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur THIRION Rodolphe**
Modeleur, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER
demeurant à COUSANCES-LES-FORGES
- **Monsieur THOMAS Pascal**
Responsable etudes mecanique, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur VACHER Michel**
Magasinier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à LAIMONT
- **Monsieur VAILLANT Régis**
Cariste, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à DUGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur VERDI Ganni**
Cariste, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, PAGNY-SUR-MEUSE
demeurant à VAUCOULEURS
- **Madame WARSKI Danièle**
Animatrice, AFPROM-CFA Louis Prioux, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur ZASEMPA Eric**
Preparateur confirme, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AUBRY Laurent**
Technicien logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à SAINT-JOIRE
- **Monsieur AUBRY Philippe**
Pilote système de production, PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à ETAIN
- **Monsieur BERNARD Patrick**
Responsable projet production, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GUERPONT
- **Madame BERTHEMIN Nadine**
Agent qualifié de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à CHANTERAINE
- **Monsieur BRISSON Pascal**
Magasinier, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame BRUNI Sophia**
Agent technique recherche et développement, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-
EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame BUREK Evelyne**
Collaboratrice comptable, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Bar-le-Duc
- **Monsieur CALAME Luc**
Mécanicien monteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE

- **Madame CAMUZET Veronique**
Assistant technique, AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST, NANCY
demeurant à BUREY-LA-COTE
- **Monsieur CHAROY Christophe**
Chef d'equipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GUERPONT
- **Monsieur CHENET Philippe**
Operateur de montage, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame CHEVALIER Sergine**
Conseillère assurance maladie, CAISSE D ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE
AU TRAVAIL, NANCY
demeurant à LAIMONT
- **Monsieur COCHON Daniel**
Chef d'equipe qualifie, ENTREPRISE BREUIL, RIBEAUCOURT
demeurant à MENAUCOURT
- **Madame COLLADO Carole**
Agent qualifie de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Givrauval
- **Madame COLNAT Isabelle**
Technicien de prestations, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur COLSON Marc**
Coordinateur service center, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Combles-en-Barrois
- **Monsieur CONTIGNON Bruno**
Chef d'equipe, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame COURTIER Francoise**
Salariée banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à DAMVILLERS
- **Monsieur COUTINHO Eric**
Responsable methode process, ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, SAINT-DIZIER
demeurant à ROBERT-ESPAGNE
- **Madame DAGNELY Catherine**
Assistante commerciale, GADEST, CHENOVE
demeurant à NAIVES-ROSIERES
- **Monsieur DANIAUD Eric**
Technicien d'etudes profilage, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Monsieur DEBUIRE Daniel**
Chauffeur livreur, BOLLORE ENERGY, MAROLLES
demeurant à RANCOURT-SUR-ORNAIN

- **Madame DELAVARANNE Agnès**
Préparatrice, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur DENMANIVONG Khamphanh**
Pupitreur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
- **Madame DEVITERNE Sylvie**
Déléguée médicale, PIERRE FABRE MEDICAMENT, BOULOGNE-BILLANCOURT
demeurant à SAUDRUPT
- **Monsieur DIDAT Michel**
Responsable des méthodes, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Monsieur DIEUDONNE Philippe**
Conducteur, STEF TRANSPORT VELAINES, VELAINES
demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE
- **Monsieur DOUCHET Emmanuel**
Responsable travaux neuf mécanique, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur DROUOT Laurent**
Vernisseur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Monsieur DUCHENE Patrick**
Employé service fabrication, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Verdun
- **Monsieur FANTONI Bruno**
Technicien assistance clientèle, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à STAINVILLE
- **Madame FION Sylvie**
Ouvrière filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur FRIGNET Raphael**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à COMBLES-EN-BARROIS
- **Monsieur FRIONNET Jean**
Spécialiste soudure, FAURECIA SYSTEMES D'ECHAPPEMENT, MESSEI
demeurant à Rigny-la-Salle
- **Madame GALLET Patricia**
Secrétaire générale, FEDERATION DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA
MEUSE, VERDUN
demeurant à VERDUN

- **Monsieur GALLOIS Jean-Pol**
Technicien atelier, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
- **Madame GALLOIS Marie-Hélène**
Assistante de direction, A.B.I. ELECTRICITE SARL, FAINS-VEEL
demeurant à STAINVILLE
- **Madame GAND Monique**
Ouvrière filature, BERGERE DE FRANCE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur GAUCHER Dominique**
Animateur logistique, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à NANCOIS-SUR-ORNAIN
- **Monsieur GEMETTO Bruno**
Technicien bureau d'etudes, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Boviolles
- **Monsieur GENIN Pascal**
Technicien d'atelier, AISA AUTOMATION INDUSTRIELLE FRANCE SAS, SAINTE-
MENEHOULD
demeurant à Aubréville
- **Madame GEOFFROY Marie-José**
Gestionnaire relation client, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VAUCOULEURS
- **Madame GIARD Isabelle**
Technicienne de prestations, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à VAL-D'ORNAIN
- **Monsieur GLORY Cyrille**
Responsable qualité, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à ETRAYE
- **Madame GRASSET Christel**
Acheteur, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAR-LE-DUC
- **Monsieur GRUSELLE Jean-Luc**
Peintre, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE
- **Monsieur HAON Régis**
Conducteur manutentionnaire, WALBAUM, LES SOUHESMES-RAMPONT
demeurant à VERDUN
- **Madame HENON Beatrice**
Credit manager, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à RUPT-AUX-NONAINS
- **Monsieur HUMBERT Hervé**
Directeur, SABEST, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES

- **Monsieur JULLIEN Eric**
Responsable industrialisation, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à VELAINES
- **Monsieur LABISSY Alain**
Conducteur d'installation, PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES
- **Monsieur LARDIN Christophe**
Magasinier cariste, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Monsieur L'HOTE Bruno**
Chef de poste, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à LAIMONT
- **Madame LIAGRE Nathalie**
Caissiere, GADEST, VERDUN
demeurant à BELLERAY
- **Monsieur LISIAK Andre**
Laborantin, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à Verdun
- **Madame MECRIN Patricia**
Chef d'équipe, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE
- **Monsieur MONTIGNEUL Pascal**
Lamineur, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à REVIGNY-SUR-ORNAIN
- **Madame MOREL Véronique**
Agent qualifié magasinier, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Velaines
- **Madame PACCHIN Sylvie**
Technicienne de prestations, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS
- **Madame PETHE Laurence**
Chargée de clientèle 2, ALBEA TUBES FRANCE, SAINTE-MENEHOULD
demeurant à FAINS-VEEL
- **Monsieur PFISTER Fabrice**
Pontier magasinier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Monsieur PHILIPPE Antoine**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à AULNOIS-EN-PERTHOIS
- **Monsieur PHILIPPE Michel**
Ajusteur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE

- **Monsieur PIERQUIN Franck**
Archiviste, ARCHIMEST, SAMPIGNY
demeurant à APREMONT-LA-FORET

- **Monsieur PINTAR Jozef**
Responsable intégration machine-outil, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE

- **Monsieur PONSARDIN Jean-Pierre**
Contrôleur, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à CLERMONT-EN-ARGONNE

- **Monsieur RABA Jean Marc**
Chef de chantier, ESKA, SAINT-DIZIER
demeurant à BAUDONVILLIERS

- **Monsieur RAGOT Dominique**
Chef de mission, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Combles-en-Barrois

- **Monsieur RENAUD Francis**
Technicien methodes, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à BAUDIGNECOURT

- **Monsieur RÉNIS Lucien**
Conducteur maintenancier centrales filtration, PSA AUTOMOBILES SA, TREMERY
demeurant à SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE

- **Monsieur RINALDI Joseph**
Conducteur ligne demineralisation, LACTO SERUM FRANCE, VERDUN
demeurant à VERDUN

- **Monsieur ROBINET Jean-Marc**
Chef équipe de maintenance, MAXIMO, THIERVILLE-SUR-MEUSE
demeurant à SIVRY-LA-PERCHE

- **Madame ROUSSELLE Barbara**
Conseillere services de l assurance maladie, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à FAINS-VEEL

- **Monsieur SIRI Laurent**
Responsable secteur integration, REALMECA, CLERMONT-EN-ARGONNE
demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE

- **Monsieur STENZEL Patrick**
Chef de service carriere, CARRIERES & FOURS A CHAUX DE DUGNY, DUGNY-SUR-
MEUSE
demeurant à Void-Vacon

- **Monsieur STEPHAN Marc**
Charge de projet, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à Ligny-en-Barrois

- **Madame SZLAZAK Emmanuelle**
Adjointe technique ass, CPAM MEUSE, BAR-LE-DUC
demeurant à BAR-LE-DUC

- **Monsieur TAGNON Stephan**
Ouvrier, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE, CONTRISSON
demeurant à ANCERVILLE
- **Madame TESSON Nathalie**
Manager de domaine, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET
demeurant à Nettancourt
- **Madame THIEBLEMONT Sylvie**
Collaboratrice comptable, YZICO, VILLERS-LES-NANCY
demeurant à Bar-le-Duc
- **Monsieur VARNEROT Alain**
Peintre, EVOBUS FRANCE SASU, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à LIGNY-EN-BARROIS
- **Madame WEIRIG Dominique**
Agent qualifiée de fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, LIGNY-EN-BARROIS
demeurant à GUERPONT
- **Madame WULVERYCK Annick**
Responsable ressources humaines, ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE,
CONTRISSON
demeurant à HAIRONVILLE
- **Madame ZANONCELLI Edith**
Agent d'entretien, DAUM, VANNES-LE-CHATEL
demeurant à VAUCOULEURS

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet de la Meuse



Xavier DELARUE



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Verdun

Arrêté n° 2023 - 1577 du 22 juin 2023

**Accordant la médaille d'honneur agricole
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

**Le Préfet de la Meuse
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret n° 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole, modifié par le décret n° 81-1006 du 3 novembre 1981

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la médaille d'honneur agricole,

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse,

VU l'arrêté n° 2023 – 1330 du 7 juin 2023, chargeant Monsieur ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse, des fonctions de sous-préfet de VERDUN par intérim,

Pour la promotion du 14 juillet 2023,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur BALOSSO Vincent

Responsable sante securite environnement, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS, VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
demeurant à NONSARD-LAMARCHE

- Monsieur BAZIN Christophe

Sylviculteur, OFFICE NATIONAL DES FORETS, NANCY
demeurant à ROUVROIS-SUR-MEUSE

- Madame COLLETTE Laetitia

Directrice developpement conseil, ADHEO 109, LAXOU
demeurant à VOID-VACON

- Monsieur DEVILLE Arnaud

Coordinateur, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à SAINT-PIERREVILLERS

- **Monsieur DIDIOT Baptiste**
 Chef de projets, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE

- **Madame GENOT Jennifer**
 Conseillère vendeuse, NATURE & PLEIN AIR, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à BOULIGNY

- **Monsieur GILLET Sebastien Jean Pierre**
 Chauffeur ramasseur laitier, UNION LAITIERE DE LA MEUSE, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à Inor

- **Monsieur HELLENBRAND Gilles**
 Technicien, MECAVISTA, LAXOU
 demeurant à Mécrin

- **Madame HERTKORN Isabelle**
 Coordonnateur pssp, MSA MARNE ARDENNES MEUSE, REIMS
 demeurant à Champneuville

- **Monsieur HUMBERT Christophe**
 Gestionnaire de projets, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
 demeurant à PAGNY-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEAL Vincent**
 Responsable magasin, CRISTAL UNION, BAZANCOURT
 demeurant à BEUREY-SUR-SAULX

- **Monsieur LEBON Johan**
 Technicien de maintenance, COMPAGNIE DES FROMAGES ET RICHESMONTS,
 VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL
 demeurant à BUXIERES-SOUS-LES-COTES

- **Madame LE GARREC Martine**
 Contrôleuse de gestion, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE

- **Monsieur LEMOY Stephane**
 Magasinier appro céréales, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à VERDUN

- **Monsieur MITTAUX Eric**
 Ouvrier paysagiste qualifié, TORLOTING PAYSAGES, VERNEVILLE
 demeurant à MORGEMOULIN

- **Monsieur PFIFFERLING Stephane**
 Responsable de magasin, NATURE & PLEIN AIR, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à BAR-LE-DUC

- **Madame PICONE Aline**
 Comptable, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
 demeurant à VACHERAUVILLE

- **Monsieur RIBERA Damien**
 Conducteur de véhicule, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
 demeurant à Rigny-la-Salle

- Madame RIPPA Virginie

Analyste animateur, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à Commercy

- Madame TANSEL Penpe

Conseillère vendeuse, NATURE & PLEIN AIR, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- Madame BRECHE Sandrine

Cadre bancaire, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à NIXEVILLE-BLERCOURT

- Monsieur CHALLANT Laurent

Conseiller agricole, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à Baâlon

- Monsieur COLTEL Emmanuel

Mecanicien, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à MANHEULLES

- Monsieur FRANCOIS-CROUZET Frédéric

Employé de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à FROMEREVILLE-LES-VALLONS

- Monsieur HELLENBRAND Gilles

Technicien, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à Mécrin

- Madame MAYOT Marie Josee

Comptable, ADHEO 109, LAXOU
demeurant à BEAUFORT-EN-ARGONNE

- Monsieur RIBERA Damien

Conducteur de véhicule, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à Rigny-la-Salle

- Monsieur ROYER Yannick

Conducteur tracteur, OFFICE NATIONAL DES FORETS, BAR-LE-DUC
demeurant à SOMMELONNE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Madame COLLET Corinne

Chef de service, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à APREMONT-LA-FORET

- **Madame GAND Evelyne**
Chargée de projets, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à DIEUE-SUR-MEUSE
- **Madame GOUJON Sylvia**
Opératrice contrôleur, FROMAGERIE RENARD-GILLARD, BIENCOURT-SUR-ORGE
demeurant à LONGEAUX
- **Monsieur HELLENBRAND Gilles**
Technicien, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à Mécrin
- **Madame JACQUES Florence**
Responsable administrative, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à VERDUN
- **Madame SINNES Corine**
Chargée de solutions, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, METZ
demeurant à FRESNES-EN-WOEVRE
- **Monsieur VAN CAUWENBERGHE Philippe**
Technicien confirmé, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à Vadonville

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame BERTHEMIN Danielle**
Opératrice contrôleur, FROMAGERIE RENARD-GILLARD, BIENCOURT-SUR-ORGE
demeurant à MENIL-SUR-SAULX
- **Madame CHEVALIER Marie-Line**
Comptable chargée de portefeuille, ADHEO 109, LAXOU
demeurant à THONNELLE
- **Madame FASSE Dominique**
Employée administrative, EMC2, BRAS-SUR-MEUSE
demeurant à CHARNY-SUR-MEUSE
- **Madame FLECKSTEIN Nicole**
Comptable, ADHEO 109, LAXOU
demeurant à PINTHEVILLE
- **Monsieur HELLENBRAND Gilles**
Technicien, MECAVISTA, LAXOU
demeurant à Mécrin
- **Monsieur JEANCOLAS Patrick**
Conducteur de véhicule fuel, COOPERATIVE AGRICOLE LORRAINE, LAXOU
demeurant à Void-Vacon
- **Madame JOB Chantal**
Coordonnateur pssp, MSA MARNE ARDENNES MEUSE, REIMS
demeurant à Belleville-sur-Meuse

- Madame LEPEZEL Martine

Conseiller en protection sociale, MSA MARNE ARDENNES MEUSE, REIMS
demeurant à Étain

- Madame THUMELIN Dominique

Employée de banque, CAISSE REG CREDIT AGRICOL MUTUEL LORRAIN, LAXOU
demeurant à BAR-LE-DUC

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6: Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet de la Meuse

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' followed by 'DELARUE'.

Xavier DELARUE



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Verdun

Arrêté n ° 2023-1671 du 23 juin 2023

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2023**

**Le Préfet de la Meuse
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Vu le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Xavier DELARUE Préfet de la Meuse,
Vu l'arrêté n° 2023-1330 du 7 juin 2023 chargeant Monsieur ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse des fonctions de sous-préfet de VERDUN par Interim,
Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame AHOUANOGBO Lydie née HANNEQUIN

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à LAIMONT.

- Monsieur BARAT Ludovic

Agent de maîtrise principal, CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE NANCY, demeurant à Void-Vacon.

- Monsieur BEUCORAL Gilbert

Conseiller municipal, COMMUNE DE SAMOGNEUX, demeurant à SAMOGNEUX.

- Madame CHARTON Lydia

Adjoint du patrimoine principal de deuxième classe, COMMUNE DE SAINT MIHIEL, demeurant à Saint-Mihiel.

- Monsieur CRESSON Fabien

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à TROUSSEY.

- Madame GIGUET Astrid

Agent d'entretien, CCAS - EHPAD Jacques Barat-Dupont, demeurant à SOMMEDIÈUE.

- Madame GOMERIEUX Séverine

Assistante socio-éducative, SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE, demeurant à BANTHEVILLE.

- Madame HABIBI Catherine née LALLOZ

Atsem principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Verdun.

- Monsieur HUSSON Ludovic

Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION GRAND EST, demeurant à VERDUN.

- Madame KROL Patricia

Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Verdun.

- Monsieur LACOUTURE Pierre

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à THIERVILLE-SUR-MEUSE.

- Monsieur MANGIN François

Conseiller municipal, COMMUNE DE SAMOGNEUX, demeurant à BRABANT-SUR-MEUSE.

- Monsieur MATER Christian Gilbert

Adjoint technique, CC DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS, demeurant à Douillon.

Article 2 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame ADAM Véronique née SLESARSKI

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à BOULIGNY.

- Monsieur ANDREUX David

Agent de maîtrise principal, DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE, demeurant à SPINCOURT.

- Madame ARROUGE Nathalie née BOHAN

Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Belleville-sur-Meuse.

- Monsieur BAHR Wilfrid

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à VERY.

- Monsieur BALTZINGER Bernard

Assistant socio-éducatif, SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE, demeurant à VERDUN.

- Monsieur BEITZ Yannick

Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à STENAY.

- **Monsieur BELVA Stéphane**
Adjoint technique principal de 1ère classe, REGION GRAND EST, demeurant à BELLEVILLE-SUR-MEUSE.
- **Madame BERTRAND Myriam**
Adjoint des cadres hospitaliers, SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE, demeurant à IRE-LE-SEC.
- **Madame DEGENEVE Sandrine née MATHEY**
Attaché, COMMUNE DE VIGNEULLES LES HATTONCHATEL, demeurant à VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL.
- **Monsieur FERRARI Hervé**
Agent de maîtrise, Mairie de Boulogny, demeurant à BOULIGNY.
- **Madame GAUTIER Béatrice née KUBACKI**
Adjoint administratif principal 1ère classe, Mairie de Boulogny, demeurant à BOULIGNY.
- **Madame HUGUIN Fabienne née FILLION**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à LONGEVILLE-EN-BARROIS.
- **Monsieur LALANDE Bernard**
Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à FAINS-VEEL.
- **Madame LAURENT Jacqueline**
Redacteur principal 1ere classe, DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE, demeurant à SPINCOURT.
- **Madame LAURENT Joelle**
Adjoint administratif principal 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Verdun.
- **Monsieur LECRIQUE Gilles**
Premier adjoint au maire, COMMUNE DE SAMOGNEUX, demeurant à SAMOGNEUX.
- **Madame PARGNY Mireille née COUDRIET**
Adjoint technique de 1ère classe des établissements d'enseignement, REGION GRAND EST, demeurant à SORCY-SAINT-MARTIN.
- **Madame SAROCCHI Valérie née SCHUSTER**
Technicien de laboratoire hors classe, DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE, demeurant à VIGNOT.

Article 3 : La médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame ANDRE Françoise**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Thierville-sur-Meuse.
- **Monsieur BEAUMANN Jean-Marie**
Maire délégué, COMMUNE LES TROIS DOMAINES, demeurant à LES TROIS-DOMAINES.

- Madame BERNARDI Agnès née CERIBELLI

Adjointe technique principale, Mairie de Boulogny, demeurant à BOULIGNY.

- Monsieur FEBVAY Gérald

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, DEPARTEMENT DE LA MOSELLE, demeurant à LIGNY-EN-BARROIS.

- Madame GAGGIOLI Stanislawa née DE PAOLI

Adjoint technique principal 2ème classe, Mairie de Boulogny, demeurant à BOULIGNY.

- Madame GOBBO Valérie née KAZMIERCZAK

Rédactrice principale 1ère classe, Mairie de Boulogny, demeurant à BOULIGNY.

- Monsieur LAPERTOT Philippe

Agent des services hospitaliers qualifié, SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE, demeurant à EUVILLE.

- Monsieur PRUNNEAUX Pascal

Adjoint technique principal 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN, demeurant à Verdun.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet de la Meuse



Xavier DELARUE



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de VERDUN

Arrêté n° 2023-1701 du 27/06/23

Portant attribution de la Médaille pour Acte de Courage et de Dévouement

Le Préfet de la Meuse,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901 modifié par les décrets des 9 décembre 1924 et 24 juin 1950, relatifs aux récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement,

VU le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU le décret du 15 février 2023 nommant Monsieur Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse,

VU l'arrêté 2023-1330 du 7 juin 2023 chargeant Monsieur ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse des fonctions de sous-préfet par intérim,

VU le rapport du Lieutenant Colonel David HANTZO en date du 23 mars 2023 relatant l'intervention des sapeurs pompiers DUPUIS, TOUSSAINT, MARIUS, BRIAT, MACIEJEWSKI, VARNIER, POUPARD, DOLIZY, PIERREJEAN, PINOTIE, HUMBERT, FORESTIER, FOUQUE le 10 décembre 2022,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse

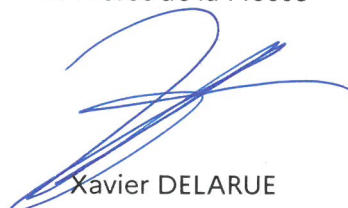
ARRETE

Article 1 : La lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement accompli le 10 décembre 2022 est décernée à :

- Monsieur Cédric DUPUIS
- Monsieur Clément TOUSSAINT
- Monsieur Kévin MARIUS
- Monsieur Yohan BRIAT
- Madame Floriane MACIEJEWSKI
- Madame Cathie VARNIER née BRIAT
- Madame Coralie POUPARD
- Monsieur Landry DOLIZY
- Madame Léa PIERREJEAN
- Monsieur Pierre PINOTIE
- Monsieur Thibaut HUMBERT
- Monsieur Odran FORESTIER
- Monsieur Jordan FOUQUE

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La Préfet de la Meuse

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Xavier DELARUE'.

Xavier DELARUE



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° 2023-2066 du 10 août 2023
réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource
en eau dans le département de la Meuse**

**Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.211-2 à L.211-3, L.214-7, L.215-7, R.211-66 à R.211-70 et R.216-9 ;

VU le Code de la santé publique, et notamment ses articles L.1321-1, L.1324-5 et R.1321-1 à R.1321-63 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2212-5 ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de M. Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse ;

VU le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

VU l'arrêté du 18 mars 2022 de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et sécurité Est, préfète coordonnatrice du bassin Rhin-Meuse, préfète du Bas-Rhin, portant approbation des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondant ;

VU l'arrêté du 23 mars 2022 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant ;

VU l'arrêté n° 2022-005 du 5 janvier 2022 du préfet de la région Grand Est, préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse, portant orientation pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse sur le bassin Rhin-Meuse ;

VU l'arrêté cadre n° 2015 103-0014 du 13 avril 2015 du préfet de la région Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie préconisant des mesures coordonnées de gestion de l'eau sur le réseau hydrographique du bassin en période de sécheresse et définissant les seuils sur certaines rivières entraînant des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau et de surveillance sur ces rivières et leur nappe d'accompagnement ;

VU l'instruction de la ministre de la Transition écologique et de la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité du 27 juillet 2021 relative à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse hydrologique ;

VU l'arrêté n° 2022-9020 du 12 mai 2022 portant composition du Comité Ressource en Eau ;

VU l'arrêté du n° 2023-1331 du 7 juin 2023 accordant délégation de signature à M. Christian ROBBE-GRILLET, secrétaire général de la préfecture de la Meuse

VU l'arrêté départemental du 13 juillet 2023 fixant un cadre pour la mise en œuvre des mesures de limitation ou suspension provisoire des usages de l'eau provenant des nappes souterraines, des cours d'eau et de leurs nappes d'accompagnement dans le département de la Meuse ;

VU l'instruction du 16 mai 2023 relative à la gestion de la sécheresse ;

VU le bulletin de suivi de l'étiage de la DREAL Grand Est en date du 8 août 2023 ;

VU les avis des membres du groupe technique d'analyse du Comité Ressource en Eau en date du 10 août 2023 ;

Considérant la qualification de l'étiage des unités hydrologiques « Moselle aval, Orne, Nied et Seille », « Meuse », « Chiers », « Aisne amont » et « Saulx Ornain », toutes définies dans l'arrêté cadre départemental ;

Considérant que l'évolution favorable de la situation ne nécessite plus de limiter certains usages de l'eau afin d'éviter des risques de pénurie en eau potable et de continuer à satisfaire les usages prioritaires ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Objet

L'arrêté n° 2023-2031 du 4 août 2023 est abrogé.

Conformément à l'arrêté cadre départemental du 13 juillet 2023, les différents bassins versants sont tous placés en situation de VIGILANCE.

Ce passage au niveau de VIGILANCE n'entraîne pas de restriction d'usage de l'eau ; néanmoins, il appelle à une sobriété des usages pour limiter l'aggravation de la situation et doit permettre une prise de conscience de l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Zone de référence – bassins versants	Situation
Meuse	VIGILANCE
Moselle	VIGILANCE
Chiers	VIGILANCE
Aisne amont	VIGILANCE
Saulx-Ornain	VIGILANCE

La cartographie correspondante figure en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Sanctions

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté s'expose à la peine d'amende prévue à l'article R.216-9 du Code de l'Environnement, soit une contravention de cinquième classe : maximum 1 500 € d'amende.

Cette sanction peut être accompagnée d'une mise en demeure de respecter le présent arrêté en application de l'article L.216-1 du Code de l'Environnement. Le non-respect d'une mesure de mise en demeure expose le contrevenant à la suspension provisoire de son autorisation de prélèvement et constitue un délit prévu et réprimé par l'article L.216-10 du code précité (maximum 2 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende).

ARTICLE 3 : Période d'application des mesures

Les mesures commencent à s'appliquer à partir de la publication de cet arrêté, pour une durée d'un mois.

Si notamment les conditions hydrologiques évoluent, il pourra être abrogé pour adapter les mesures à la nouvelle situation.

ARTICLE 4 : Publication

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, sur le site internet des services de l'État et sur le site internet PROPLUVIA. Il est également communiqué aux maires de toutes les communes concernées par cet arrêté pour affichage dès réception en mairie.

ARTICLE 5 : Délais et voies de recours :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté, dans le cadre d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Nancy (5, place de la Carrière, CO 20 038, 54036 Nancy cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Toute décision administrative peut également faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours gracieux ou hiérarchique qui interrompt le cours de ce délai.

En conséquence, le présent arrêté peut être contesté dans le délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux adressé à la préfecture de la Meuse, soit par recours hiérarchique adressé à Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), Tour Séquoia, 1 place Carpeaux, 92800 Puteaux.

Lorsque dans le délai initial du recours contentieux ouvert à l'encontre de la présente décision, sont exercés contre cette décision un recours gracieux ou un recours hiérarchique, le délai du recours contentieux ne recommence à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un ou l'autre rejetés.

ARTICLE 6 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- le secrétaire général de la préfecture,
- le directeur de cabinet,
- les sous-préfets des arrondissements de Commercy et de Verdun,
- les maires des communes de Meuse,
- le commandant du groupement de Gendarmerie de la Meuse,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le directeur départemental des territoires,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est,
- la directrice générale de l'agence régionale de santé,
- la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité.

Fait à Bar-le-Duc, le **10 AOUT 2023**

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général,



Christian ROBBE-GRILLET

DECISION TARIFAIRE N°8812/0524/2023 PORTANT FIXATION POUR 2023
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU CON-
TRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE
FEDERATION ADMR DE LA MEUSE - 550005649

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD D'ANCERVILLE - 550005656

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD DE MONTMEDY - 550003024

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD - ADMR - 550005904

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D) - SSIAD ADMR DES MONTHAIRONS -
550006274

Centre de Jour pour Personnes Agées - ACCUEIL DE JOUR PA ET PFR ANCERVILLE -
550006415

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu le 07/02/2019, prenant effet au 01/01/2019;

DECIDE

Au titre de 2023, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée FEDERATION ADMR DE LA MEUSE (550005649), a été fixée à 3 428 461,37 €, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Les données de tarification relative aux SSIAD et SPASAD (pour leur partie relative aux soins) sont provisoires, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant le montant des différents forfaits et majorations applicables au titre de l'exercice 2023.

- personnes âgées : 3 039 298,56 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489558.37
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728876.25
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744321.92
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624107.01
550006415	0,00	0,00	0,00	0,00	452 435,01	0.00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
550003024	0,00	0,00	0,00	49.55
550005656	0,00	0,00	0,00	52.19
550005904	0,00	0,00	0,00	47.17
550006274	0,00	0,00	0,00	43.64
550006415	0,00	0,00	219.52	0,00

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 253 274,88 €.

-personnes handicapées: 389 162,81 € (dont 389 162,81 € imputable à l'Assurance Maladie)

	Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 300,85
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 125,39
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 684,55
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 052,02

	Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47.29
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160.01
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135.47
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44.25

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 32 430,23 € (dont 32 430,23 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 2

A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève, à titre transitoire, à 3 428 461,37 €. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes âgées : 3 039 298,56 €

Dotations (en €)						
FINESS	Hébergement permanent	UHR	PASA	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 558,37
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 876,25
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	744 321,92
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 107,01
550006415	0,00	0,00	0,00	0,00	452 435,01	0,00

Prix de journée (en €)				
FINESS	Hébergement permanent	Hébergement temporaire	Accueil de jour	SSIAD PA
550003024	0,00	0,00	0,00	49.55
550005656	0,00	0,00	0,00	52.19
550005904	0,00	0,00	0,00	47.17
550006274	0,00	0,00	0,00	43.64
550006415	0,00	0,00	219.52	0,00

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes âgées, s'établit à 253 274,88 €

-personnes handicapées : 389 162,81 €
(dont 389 162,81 € imputable à l'Assurance Maladie)

Dotations (en €)								
FINESS	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 300,85
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 125,39
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 684,55
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 052,02

FINESS	Prix de journée (en €)							
	INT	SI	EXT	PFR	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
550003024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47.29
550005656	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160.01
550005904	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135.47
550006274	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44.25

Pour 2024, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 32 430,23 € (dont 32 430,23 € imputable à l'Assurance Maladie)

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Grand Est est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FEDERATION ADMR DE LA MEUSE 550005649 et aux structures concernées.

Fait à BAR LE DUC,

Le 21 juin 2023

La Déléguée Départementale

P/La Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par Délégation
La Déléguée Territoriale de Meuse

Céline PRINS

DECISION TARIFAIRE N° 25528 /2023-0952 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
CAMSP DU NORD MEUSIEN - 550005532

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Le Président du Conseil Départemental de la Meuse

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 16/12/2022 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Grand Est;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Centre Action Médico-Sociale Précoce (C.A.M.S.P.) dénommée CAMSP DU NORD MEUSIEN (550005532) sise 4 R DU BASTION SAINT PAUL 55100 VERDUN gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION APAMSP (540001856) ;

DECIDENT

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, la dotation globale de financement est fixée à 662 837,99 € au titre de 2023.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	21 128,82
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	622 817,56
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	95 397,58
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	739 343,96
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	662 837,99
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	5 661,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	33 344,97
	Reprise d'excédents	37 500,00
	TOTAL Recettes	739 343,96

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

La dotation globale de financement est versée en application des dispositions de l'article R.314-123 CASF :

- par le département d'implantation, pour un montant de 101 580,60 €
- par l'Assurance Maladie, pour un montant de 561 257,39 €.

Le Département de la Meuse paiera également en 2023, un montant de 1 965 € correspondant à un versement 2022, lié à la Décision modificative du 28/11/2022, non effectué

Article 2 La fraction forfaitaire imputable à l'Assurance Maladie, en application de l'article R314-111 du CASF, s'établit à 46 771,45 €.

La fraction forfaitaire imputable au Département s'établit quant à elle à 8 465,05 €.

Article 3 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 700 337,99 €, versée:

- par le département d'implantation, pour un montant de 109 080,60 € (douzième applicable s'élevant à 9 090,05 €)

- par l'Assurance Maladie, pour un montant de 591 257,39 € (douzième applicable s'élevant à 49 271,45 €)

Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est et le Président du Département sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION APAMSP (540001856) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 11 juillet 2023

La Déléguée Départementale,

Pour le Président du Conseil départemental,
Et par délégation,

Directrice Générale de l'ARS Grand Est
par délégation,
Le Délégué Territorial Au canton de Meuse


Jean-Warc KIMENAU



Gérard ABBAS
Vice-président du Conseil départemental

DECISION TARIFAIRE N°26900-1001/2023 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2023 DE
FAM DE BAR-LE-DUC - 550006407

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 21/06/2010 de la structure Etab.Acc.Médicalisé en tout ou partie personnes handicapées dénommée FAM DE BAR-LE-DUC (550006407) sise 13 R DE LA MARECHALE 55000 BAR LE DUC 55000 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM DE BAR-LE-DUC (550006407) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 372 561,14 € au titre de 2023, dont -64 309,86 € à titre non reconductible.

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 31 046,76 €.

Soit un forfait journalier de soins de 65,10 €.


- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:
- forfait annuel global de soins 2024: 436 871,00 € (douzième applicable s'élevant à 36 405,92 €)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 76,34 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

Ma Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26902-0997/2023 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR 2023 DE
IME 55 - 550006316

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Institut Médico-Educatif (I.M.E.) dénommée IME 55 (550006316) sise ALL FRANCOISE DOLTO 55012 BAR LE DUC CEDEX 55012 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée IME 55 (550006316) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globalisée est fixée à 4 184 233,29 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	853 047,77
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	2 948 096,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	550 487,94
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	4 351 631,71
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	4 184 233,29
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	13 112,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	154 286,42
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €


Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 348 686,11 €. Soit un prix de journée globalisé de 264,99 €.

- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globalisée 2024: 4 184 233,29 € (douzième applicable s'élevant à 348 686,11 €)
 - prix de journée de reconduction de 264,99 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation.
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26906-0999/2023 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR 2023 DE
MAS DE VERDUN - 550003909

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 16/05/2008 de la structure Maison d'Accueil Spécialisée (M.A.S.) dénommée MAS DE VERDUN (550003909) sise 13 ALL DESANDROUINS 55100 VERDUN 55100 Verdun et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS DE VERDUN (550003909) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globalisée est fixée à 2 127 879,05 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	270 538,58
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 743 362,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	256 803,04
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	2 270 703,62
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 127 879,05
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	126 300,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	16 524,57
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 177 323,25 €. Soit un prix de journée globalisé de 336,96 €.

- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globalisée 2024: 2 127 879,05 € (douzième applicable s'élevant à 177 323,25 €)
 - prix de journée de reconduction de 336,96 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26908-0998/2023 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
SESSAD PROFESSIONNEL - 550001648

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 28/10/2005 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD PROFESSIONNEL (550001648) sise 20 R BRADFER 55012 BAR LE DUC CEDEX 55012 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD PROFESSIONNEL (550001648) pour 2023 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 407 587,06 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	79 643,38
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	362 422,68
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	121 611,51
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	563 677,57
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	407 587,06
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	119 822,20
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	2 798,64
	Reprise d'excédents	33 469,67
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 33 965,59 €.
Le prix de journée est de 114,65 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 441 056,73 € (douzième applicable s'élevant à 36 754,73 €)
- prix de journée de reconduction : 124,07 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

2

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation.
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26910-1000/2023 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
ESAT - LES ISLETTES - 550000590

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU l'arrêté ministériel du 24/04/2023 publié au Journal Officiel du 08/06/2023 fixant les tarifs plafonds mentionnés à l'article L.314-3 du code de l'action sociale et des familles applicables aux établissements et services mentionnés au a du 5° du I de l'article L.312-1 du même code ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame, CAYRE, Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) dénommée ESAT - LES ISLETTES (550000590) sise , RTE, DE LOCHERES, 55120 CLERMONT EN ARGONNE 55120, Clermont-en-Argonne et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ESAT - LES ISLETTES (550000590) pour 2023;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 587 966,52 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit:

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	88 210,29
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	439 357,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	60 399,23
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	587 966,52
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	587 966,52
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 48 997,21 €.
Le prix de journée est de 62,22 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 587 966,52 €
(douzième applicable s'élevant à 48 997,21 €)
- prix de journée de reconduction : 62,22 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 19 juillet 2023
La Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

La Déléguée Départementale

DECISION TARIFAIRE N°26912-0996/2023 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR 2023 DE
ITEP MONTMEDY - 550000103 et SESSAD BAR LE DUC – 550005961
Soit DITEP (regroupement ITEP et SESSAD)

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) dénommée ITEP MONTMEDY (550000103) sise 14 R MARYSE BASTIE 55600 MONTMEDY 55600 Montmédy et gérée par l'entité dénommée SEISAAM (550007561);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 22/12/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP MONTMEDY (550000103) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globalisée est fixée à 5 119 931,82 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	826 057,10
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	4 086 346,68
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	453 534,32
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	5 365 938,10
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	5 119 931,82
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	10 180,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	165 901,55
	Reprise d'excédents	69 924,73
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 426 660,99 €. Soit un prix de journée globalisé de 278,68 €.

- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globalisée 2024: 5 189 856,55 € (douzième applicable s'élevant à 432 488,05 €)
 - prix de journée de reconduction de 282,49 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SEISAAM (550007561) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

Jean-Marc KIMENARU

DECISION TARIFAIRE N°26914-1004/2023 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2023 DE
SAMSAH LES TROIS DOMAINES - 550007660

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 29/04/2019 de la structure Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés dénommée SAMSAH LES TROIS DOMAINES (550007660) sise ZI MEUSE TGV 55220 LES TROIS DOMAINES 55220 Trois-Domaines et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION L ADAPT (930019484) ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SAMSAH LES TROIS DOMAINES (550007660) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 184 571,00 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 15 380,92 €.

Soit un forfait journalier de soins de 153,81 €.

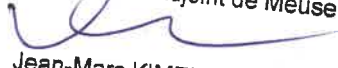
- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:
- forfait annuel global de soins 2024: 184 571,00 € (douzième applicable s'élevant à 15 380,92 €)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 153,81 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION L ADAPT (930019484) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26916-1003/2023 PORTANT FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE
SOINS POUR 2023 DE
FAM ADOSSE AU FO (ASSOC PERCE NEIGE) - 550007041

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée FAM ADOSSE AU FO (ASSOC PERCE NEIGE) (550007041) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date 19/07/2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, le forfait global de soins est fixé à 312 629,00 € au titre de 2023, dont 0,00 € à titre non reconductible.

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit, en application de l'article R314-111 du CASF, à 26 052,42 €.

Soit un forfait journalier de soins de 86,12 €.

- Article 2. A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à:
- forfait annuel global de soins 2024: 312 629,00 € (douzième applicable s'élevant à 26 052,42 €)
 - forfait journalier de soins de reconduction de 86,12 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION PERCE NEIGE (920809829) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26918-1002/2023 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
SESSAD - APAJH - 550004063

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD - APAJH (550004063) sise 2 R DU MOULIN 55000 BAR LE DUC Bis 55000 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée FEDERATION DES APAJH (750050916) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 28/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD - APAJH (550004063) pour 2023 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 405 542,24 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	27 627,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	337 546,17
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	64 929,00
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	430 102,17
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	405 542,24
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0,00
	Reprise d'excédents	24 559,93
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 33 795,19 €.
Le prix de journée est de 87,78 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 430 102,17 € (douzième applicable s'élevant à 35 841,85 €)
- prix de journée de reconduction : 93,10 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FEDERATION DES APAJH (750050916) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,

le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26920-0995/2023 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR 2023 DE
ITEP MONTPLONNE L'AVENIR – 550003792
dans le cadre du regroupement DITEP
(ITEP MONTPLONNE 550003792 et SESSAD GUIDANCE PARENTALE 550006290)

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (I.T.E.P.) dénommée ITEP L'AVENIR (550003792) sise 55000 MONTPLONNE 55000 Montplonne et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE (550000483);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée ITEP L'AVENIR (550003792) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globalisée est fixée à 1 368 472,36 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	243 591,58
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 077 398,32
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	246 925,08
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	1 567 914,98
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 368 472,36
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	129 442,62
	Reprise d'excédents	70 000,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 114 039,36 €. Soit un prix de journée globalisé de 268,33 €.

- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globalisée 2024: 1 438 472,36 € (douzième applicable s'élevant à 119 872,70 €)
 - prix de journée de reconduction de 282,05 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE (550000483) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26922-0993/2023 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS - 550003545

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS (550003545) sise 43 R DE CHAMPAGNE 55000 BAR LE DUC 55000 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC (550003933) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 21/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS (550003545) pour 2023 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 19/07/2023 ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 806 538,49 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	42 393,82
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	707 121,49
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	70 523,18
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	820 038,49
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	806 538,49
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	13 500,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 67 211,54 €.

Le prix de journée est de 87,01 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 806 538,49 € (douzième applicable s'élevant à 67 211,54 €)
- prix de journée de reconduction : 87,01 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASS PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC (550003933) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse


Jean-Marc KIMENAU

DECISION TARIFAIRE N°26924-0994/2023 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION
GLOBALE DE FINANCEMENT POUR 2023 DE
SESSAD PROFESSIONNEL DE L'ITEP - 550001838

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
 - VU le Code de la Sécurité Sociale ;
 - VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
 - VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
 - VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
 - VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
 - VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
 - VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 28/10/2005 de la structure Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile dénommée SESSAD PROFESSIONNEL DE L'ITEP (550001838) sise 55000 MONTPLONNE 55000 Montplonne et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE (550000483) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 27/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SESSAD PROFESSIONNEL DE L'ITEP (550001838) pour 2023 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globale de financement est fixée à 164 393,28 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 292,55
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	230 524,93
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	24 038,64
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	265 856,12
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	164 393,28
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	1 853,09
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	24 609,75
	Reprise d'excédents	75 000,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 0,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 13 699,44 €.

Le prix de journée est de 186,39 €.

Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :

- dotation globale de financement 2024: 239 393,28 € (douzième applicable s'élevant à 19 949,44 €)
- prix de journée de reconduction : 271,42 €

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, Rue du Haut Bourgeois NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION L'AVENIR MONTPLONNE (550000483) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

Le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation,
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

DECISION TARIFAIRE N°26926-0992/2023 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR 2023 DE
CMPP DE BAR LE DUC - 550000160

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la Sécurité Sociale pour 2023 publiée au Journal Officiel du 24/12/2022 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/04/2023 publié au Journal Officiel du 23/04/2023 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2023 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 26/05/2023 publiée au Journal Officiel du 08/06/2023 relative aux dotations régionales limitatives 2023 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2023 ;
- VU le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame CAYRE Virginie en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU La décision de délégation de signature de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est vers la Déléguée Territoriale de la Meuse ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Centre Médico-Psycho-Pédagogique (C.M.P.P.) dénommée CMPP DE BAR LE DUC (550000160) sise 33 R DU PORT 55000 BAR LE DUC Bis 55000 Bar-le-Duc et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION DES CMPP DE LA MEUSE (550000285);

Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 25/10/2022 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée CMPP DE BAR LE DUC (550000160) pour 2023 ;

Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 10/07/2023, par la délégation territoriale de la Meuse ;

Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 19/07/2023 ;

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/07/2023

DECIDE

Article 1^{er} A compter du 01/01/2023, au titre de 2023, la dotation globalisée est fixée à 2 077 039,64 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	90 413,00
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 950 026,64
	- dont CNR	0,00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	261 001,00
	- dont CNR	0,00
	Reprise de déficits	0,00
	TOTAL Dépenses	2 301 440,64
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 077 039,64
	- dont CNR	0,00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	8 917,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	68 706,00
	Reprise d'excédents	0,00
		TOTAL Recettes

Dépenses exclues du tarif : 146 778,00 €

Pour 2023, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 173 086,64 €. Soit un prix de journée globalisé de 112,45 €.

- Article 2 A compter du 1^{er} janvier 2024, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés, à titre transitoire, à :
- dotation globalisée 2024: 2 077 039,64 € (douzième applicable s'élevant à 173 086,64 €)
 - prix de journée de reconduction de 112,45 €
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6 Rue du Haut Bourgeois NANCY 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Grand Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOCIATION DES CMPP DE LA MEUSE (550000285) et à l'établissement concerné.

Fait à BAR LE DUC,

le 19 juillet 2023

La Déléguée Départementale,

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par délégation.
le Délégué Territorial Adjoint de Meuse

Jean-Marc KIMENAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ n°23/55/02 du 08/08/2023

portant approbation du plan de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques de la ligne électrique aérienne 225 kV Vandières - Void

Le préfet de la Meuse,

Vu le code de l'énergie, notamment les articles L.321-1 et suivants, L.323-11 et R.323-44,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de Meuse du 10 mars 2023 portant délégation de signature,

Vu la demande présentée à la date du 16 mai 2023 par la société RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, Centre de Développement et Ingénierie Nancy, d'approbation du plan de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques de la ligne électrique 225 kV Vandières - Void,

ARRETE

Article 1 :

Le plan de contrôle et de surveillance des ondes électromagnétiques de la ligne électrique aérienne 225 kV Vandières - Void est approuvé.


Article 2 :

Le présent arrêté est notifié à Monsieur le directeur de RTE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Article 3 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Meuse, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

P/Le Directeur et par délégation,
Le chef du pôle énergies
renouvelables;


Gauthier BOUTINEAU

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le Préfet de Meuse,
 - soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy soit par courrier soit par l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).
- Pour les tiers, ce délai est de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.